



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 20 janvier 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Remise du rapport « Relocalisation et Mode durable » à Barbara POMPILI, ministre de la Transition écologique, et Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre déléguée chargée de l'Industrie, par Guillaume de SEYNES, président du Comité stratégique de Filière « Mode et Luxe »

En juillet dernier, l'Etat a confié au Comité stratégique de Filière (CSF) « Mode et Luxe », une étude sur les perspectives de relocalisation et de soutien à la mode durable. Cette mission visait à examiner les bénéfices et risques d'une relocalisation de certaines activités en France comme avantage comparatif face à la tendance de développement de la « mode durable », marché en pleine expansion. Il s'agissait en particulier d'identifier des axes d'action pour une refonte de la filière sur de nouvelles bases, qui réconcilient modèles économiques performants, respect de l'environnement et attractivité des territoires, en capitalisant sur l'élan de coopération inédit de la filière pendant le premier confinement pour approvisionner la population en masques (démarche « Savoir Faire Ensemble »).

Guillaume de Seynes a remis officiellement les conclusions de ce rapport aux ministres **Barbara Pompili** et **Agnès Pannier-Runacher** mardi 19 janvier. Ce rapport réunit **36 propositions pour contribuer à structurer un écosystème encore plus durable et local**, avec l'ambition de doubler à terme la part du « Fabriqué en France » dans la consommation de textiles, linge de maison et chaussures, pour atteindre 25 % des produits consommés.

Il permet de dégager des convictions communes :

- l'intérêt pour la « **mode durable** » est une **tendance de fond** pour l'ensemble des segments de marché ;
- la nécessité de **réinterroger les modèles économiques** pour répondre aux nouveaux enjeux du marché ;
- **promouvoir le « Fabriqué en France »**, c'est promouvoir l'image de la France, l'excellence de ses savoir-faire et soutenir l'emploi et le développement locaux.

Le rapport fait quatre grands constats qui débouchent sur des recommandations :

- **Le prix reste le premier facteur d'arbitrage**, et le premier frein à la relocalisation d'activités. Il faut donc à la fois expliquer cette différence de prix (aux consommateurs et aux donneurs d'ordres) et travailler à la réduire en comparant les coûts français aux coûts réels de la production délocalisée, et en trouvant le bon équilibre entre volume de commandes et rentabilité pour les fabricants, en développant des commandes plus limitées mais suffisamment importantes pour être rentables, la production à la demande et les réassorts rapides. **Une fabrication locale peut ainsi permettre de limiter invendus et soldes, et ramener le surcoût du made in France à un niveau plus acceptable pour le consommateur final ;**

- **Le tournant de la « mode durable » est une opportunité pour les créateurs et les fabricants français et européen, à certaines conditions.** Le rapport préconise notamment de promouvoir un modèle valorisant la responsabilité sociale, la diminution de l'impact carbone et la durabilité des produits dans les négociations relatives à l'affichage environnemental. Il recommande également de soutenir les projets et les démarches innovantes de développement de la production de matières naturelles locales ou recyclées (notamment la laine, le chanvre et le lin – la France est le 1er producteur mondial de lin) ;
- **La nécessité de renforcement de la collaboration tout au long de la chaîne de valeur.** Pour réussir, un partenariat de long terme entre donneurs d'ordres et fabricants est indispensable. Il devra répondre au besoin de services et de souplesse exprimé par les donneurs d'ordres et au besoin de visibilité sur les commandes exprimé par les fabricants ;
- **Le besoin d'un soutien de la puissance publique.** Les programmes d'investissements d'avenir et le plan France Relance apportent des sources de financement précieuses pour de nombreuses entreprises de la filière. En complément le rapport préconise notamment de travailler sur l'exemplarité dans la commande publique, le soutien aux projets innovants d'industrialisation des filières de tri et de recyclage des déchets textiles, et à la formation.

Les ministres ont pu remercier **Guillaume de Seynes**, les missionnés auprès de lui et plus largement les membres du CSF pour le travail accompli, riche d'enseignements.

Barbara Pompili a déclaré : « *Le secteur de la mode a un fort impact environnemental. Son modèle doit évoluer. Le rapport du CSF Mode et Luxe nous donne une bonne nouvelle : les intérêts économiques et environnementaux se rejoignent, car limiter le volume des commandes peut apporter plus de rentabilité tout en limitant les invendus. Le Gouvernement est aux côtés des acteurs de la filière pour les accompagner dans cette transformation : commande publique exemplaire, soutien aux investissements et mise en place de l'affichage environnemental.* ».

Agnès Pannier-Runacher a déclaré : « *Je remercie les auteurs de ce rapport d'avoir répondu à mon invitation de faire des propositions concrètes pour relocaliser des productions textiles en France. Ce document propose de renforcer la valeur ajoutée du fabriqué en France et de moderniser l'appareil productif pour gagner en compétitivité. Nous avons une industrie textile, une maroquinerie, une bijouterie et bien d'autres secteurs encore qui peuvent se prévaloir d'une production à la fois durable et de qualité. Il faut utiliser de manière plus affirmée ces leviers.* ».

Guillaume de Seynes a déclaré : « *Ce rapport présente des propositions pragmatiques, équilibrées entre un engagement des professionnels et un juste accompagnement de l'Etat. Il montre, si besoin en était, la force du collectif, l'importance des savoir-faire et la nécessité de répondre aux attentes des consommateurs.* ».

Contacts presse :

Cabinet Barbara POMPILI

secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

Cabinet d'Agnès PANNIER-RUNACHER

presse@industrie.gouv.fr

Comité Stratégique de filière

Agence FLAG

laurene@agenceflag.com / fred@agenceflag.com